



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE ROTALIER**

Nombre de membres 11  
En exercice 11  
Présents 09

Séance du 30 mars 2023

Date de la Convocation

21/03/2023

Date de l'affichage

31/03/2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente Mars  
à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUTTER, Maire :

Objet de la délibération

Stationnement des véhicules  
de longue durée

Présents : BOUTTER Jean-Pierre, GIROD Claude, BUGUET Christophe,  
CACHOT Jacques, CANQUE Richard, BOISSON Anthony, LABET Alain,  
FERRAND Emilie, MULLOT Guy

Absentes excusées : HOUTART Isabelle (pouvoir donné à Jean-Pierre  
BOUTTER), CANQUE Juliette (pouvoir donné à Christophe BUGUET)

Secrétaire de séance : Jacques CACHOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,  
décide que pour des questions d'hygiène, les propriétaires employant temporairement des  
travailleurs se déplaçant en véhicule et y séjournant, devraient proposer à leurs employés un  
stationnement sur leurs terrains privés pendant toute la durée de leur contrat.

La commune, ne disposant pas d'une aire de stationnement équipée, ne peut les accueillir dans des  
conditions satisfaisant à l'hygiène et à l'environnement

**Fait et délibéré,  
A ROTALIER le 30 Mars 2023,  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,  
Jean-Pierre BOUTTER**

**Le Secrétaire,  
Jacques CACHOT**

